

Rapport de jury Concours ATRF P2C interne 2025 - BAP A spécialité biologie -

Le concours interne 2025 proposait un poste en Établissement Public Local d'Enseignement sur l'académie de Versailles.

Trois candidats ou candidates étaient inscrits. Deux candidates ont présenté l'épreuve d'admission.

Épreuve d'admissibilité : étude de dossier

Cette épreuve s'appuie sur l'étude, par les membres de jury, d'un dossier type transmis par le candidat ou la candidate, dans lequel il ou elle expose son parcours : diplômes, formations suivies, fonctions exercées et compétences développées.

Le jury évalue l'adéquation du dossier présenté avec la fiche de poste.

La qualité du dossier, seul support d'étude, est primordiale, tant dans sa forme (syntaxe, grammaire) que dans son fond. Le candidat ou la candidate doit ainsi le rédiger en établissant un lien étroit avec la fiche de poste pour lequel il ou elle postule. Les missions de l'ATRF doivent ainsi être bien connues.

Épreuves d'admission : audition des candidats

L'épreuve d'admission se compose d'une audition du candidat ou de la candidate par le jury, sur une durée de vingt minutes.

Le candidat ou la candidate expose dans un premier temps son parcours et son expérience professionnelle durant cinq minutes maximum. Un second temps consiste en un entretien avec les membres du jury permettant d'évaluer les connaissances et compétences du candidat ou de la candidate pour les dimensions scientifiques, techniques et administratives relevant de l'emploi-type.

En amont de cette épreuve, il est demandé aux candidats de saisir CV et lettre de motivation. Il est rappelé ici l'importance de leurs contenus, notamment sur la forme (syntaxe, grammaire).

Le jury a apprécié la préparation et l'exposé par les candidates dans le temps imparti.

Le jury souligne la nécessité pour le candidat ou la candidate de motiver les raisons pour lesquelles il ou elle postule pour le poste considéré, en relation avec la fiche de poste, mais aussi se projeter vers l'avenir (évolution professionnelle, formations). Le candidat ou la candidate se doit également de connaître le statut de fonctionnaire et les enjeux de l'entrée dans la fonction publique.